

Séance du 12 février 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Muséum d'Histoire Naturelle - Convention avec le Syndicat Bil Ta Garbi pour le jardin de démonstration de compostage et de jardinage au naturel.

Le Syndicat Mixte Bil Ta Garbi soutient, depuis 2012, la création d'un jardin au naturel à la Plaine d'Ansot et la mise en place d'ateliers pédagogiques autour du jardin, destinés au grand public pour valoriser les pratiques :

- de compostage individuel pour réduire la quantité de déchets fermentescibles dans les poubelles noires ;
- de jardinage au naturel pour limiter l'usage de produits chimiques au jardin et réduire les quantités de déchets verts apportés en déchèterie.

Cette opération a permis de créer et d'entretenir un jardin de démonstration, qui est à la fois un lieu d'accueil du grand public mais également un espace de pratique du compostage et du jardinage, afin de former les visiteurs sur ces techniques lors d'ateliers pédagogiques proposés sur des demi-journées.

Ce soutien a fait l'objet d'une convention de partenariat avec le syndicat Bil Ta Garbi pour sur une période de 3 ans aujourd'hui arrivée à son terme.

Le Syndicat Bil Ta Garbi souhaite poursuivre son soutien, dans le cadre d'une nouvelle convention par laquelle il s'engage à verser une participation de 1 000 € à la Ville de Bayonne pour l'année 2015.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.